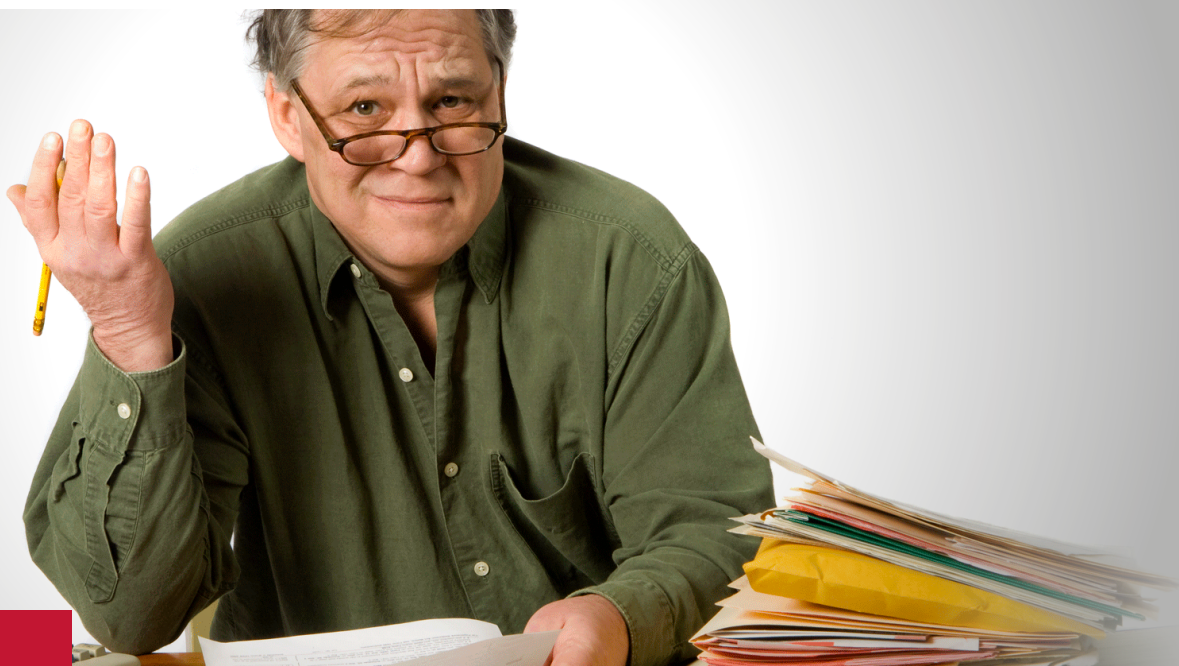




L'ACTUALITÉ

RGE – CEE : LA CAPEB PRÉCISE SON POSITIONNEMENT POLITIQUE

Dans le souci de préserver l'accès direct des petites entreprises aux marchés, la CAPEB a toujours œuvré pour que les exigences du dispositif RGE soient adaptées à leurs réalités. Elle persiste dans ce même objectif.

Les demandes de la CAPEB pour aller vers une simplification du dispositif RGE ne datent pas d'hier ! déjà en 2014, la CAPEB avait publié un Manifeste pour un rapprochement des signes RGE afin de limiter les difficultés que les entreprises rencontraient lorsqu'elles devaient détenir plusieurs qualifications RGE, délivrées par des organismes de qualification différents. 6 ans plus tard, les entreprises se heurtent toujours à de nombreuses difficultés : lourdeurs administratives, nombre d'audits sur chantier en forte croissance, qualité des audits, process incompatible avec une faible activité dans un domaine de travaux, etc. Si on veut que le Plan de relance réussisse (ce que veut la CAPEB), il faut que cela change ! et le plus rapidement possible.

Certes, la vigilance et la détermination de la CAPEB ont permis d'éviter la mise en place de mesures disproportionnées qui avaient été initialement imaginées par l'administration et qui auraient conduit à évincer totalement les petites entreprises des marchés liés au RGE.

Pour autant, l'allègement des formalités administratives sera finalement limité, le nombre de contrôles sera plus important même si nous sommes loin des propositions initiales qui multiplient le nombre d'audits (jusqu'à 6 chantiers sur 4 ans, même s'il sera en moyenne de 3 chantiers) et les audits

aléatoires ne sont toujours pas opérationnels. La CAPEB considère avant tout chose que s'il est normal que les entreprises soient évaluées, elles doivent l'être sur la qualité de leurs travaux et non pas sur les aspects purement administratifs.

La CAPEB partage l'objectif de renforcer la crédibilité du dispositif RGE mais elle considère que les entreprises doivent être jugées sur la qualité de leurs travaux et non sur leurs capacités à gérer les paperasseries administratives !

Elle demande que l'expérimentation de l'audit au coup par coup (audits de 3 chantiers par an sur 2 ans) soit lancée au plus tard au 1^{er} janvier prochain, que, dans les 3 mois à venir, des développeurs (ou facilitateurs comme on voudra) soient mis en place dans nos CAPEB départementales pour aider les petites entreprises à traiter leurs demandes, que les nouvelles grilles d'audit ne soient applicables qu'aux chantiers commencés au moins 3 mois après leur date de parution et que la question du nombre de référents par entreprise, voire du nombre d'audits en fonction du volume d'activité, soit examinée. Nous demandons également que les dispositions relatives à MaPrimeRénov' applicables depuis

le 1^{er} octobre dernier soient intégrées dans le système d'information de l'Anah et que les retards constatés (MPR et CEE) soient résorbés dans les meilleurs délais.

Dans les 6 prochains mois, la CAPEB demande que le dispositif des CEE soit également drastiquement simplifié en supprimant en particulier la nécessité, chantier par chantier, d'apporter la preuve du rôle incitatif de l'obligé, que le dispositif du choix aléatoire des chantiers contrôlés soient opérationnel, que les éventuelles évolutions en matière de formations soient clarifiées et enfin, que l'administration et les OPQ se coordonnent pour dématérialiser les process de qualification RGE et favoriser les échanges numériques entre eux ce qui, évidemment, simplifierait les démarches administratives des entreprises ! La CAPEB vient d'adresser un courrier à la DGECC et à la DHUP sur les évolutions que nous attendons impatiemment. Il reste également aux Pouvoirs publics de faire connaître encore davantage au grand public les dispositifs d'aide aux travaux et de les rendre lisibles. La CAPEB est entièrement mobilisée pour atteindre ces objectifs.

Les CAPEB départementales et régionales le sont également pour expliciter ces demandes lors de rencontres avec les délégations régionales de Qualibat, de l'Anah, de l'Ademe, ainsi qu'avec les ADIL, le Réseau FAIRE et les Points Info Énergies.



GOUVERNEMENT

ACTIVITÉS DES ENTREPRISES : LES RÉPONSES DES MINISTÈRES AUX DEMANDES DE LA CAPEB

Suite aux incertitudes exprimées par les entreprises sur les activités autorisées ou interdites et que les CAPEB départementales nous avaient transmises, la CAPEB avait interrogé 4 ministres pour obtenir des réponses. Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, Emmanuelle Wargon et Alain Griset ont répondu à nos questions dans un courrier commun.

Les ministres confirment que les clients, particuliers et professionnels, peuvent continuer à se déplacer pour suivre et notamment pour participer aux réceptions de travaux (sous réserve de disposer d'une convocation formalisée de l'entreprise). Les chefs d'entreprise et leurs salariés peuvent se déplacer dans l'exercice de leurs activités professionnelles avec les justificatifs de déplacement prévus.

Les ministres confirment également que les professionnels du bâtiment qui réalisent des installations, poses et aménagements peuvent continuer à accueillir du public dans le respect des règles sanitaires, pour continuer à vendre des matériaux et des équipements liés à ces activités (poêles à bois, équipements de chauffage, fenêtres, portails, combustibles de chauffage, peintures, etc.). De même, les rendez-vous commerciaux

auprès des clients particuliers peuvent être maintenus, dans le respect des mesures sanitaires évidemment. Les ramoneurs peuvent également travailler si leur intervention ne peut être reportée pour des raisons de sécurité et sous réserve de les réaliser dans le respect du guide OPPBTP.

Les ministres précisent que, puisque l'activité peut continuer, des délais supplémentaires pour les démarches administratives ne sont pas prévus. Les Préfets ont ainsi été invités à mobiliser les collectivités locales et les maîtres d'ouvrage pour accélérer l'instruction des autorisations d'urbanisme et lever les freins au démarrage des projets.

Les 4 ministres confirment par ailleurs que, même si le secteur ne fait pas l'objet de fermetures administratives, les entreprises du bâtiment ayant au plus 50 salariés et ayant perdu plus de 50 %

de leur chiffre d'affaires en novembre, peuvent bénéficier d'une aide mensuelle de 1 500 €.

Ils rappellent que les employeurs peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour les échéances de novembre mais doivent faire néanmoins les déclarations aux dates prévues. Les cotisations sociales personnelles des travailleurs indépendants ne seront pas prélevées en novembre (sans aucune démarche à faire).

Les ministres répondent, en revanche, négativement à notre demande de permettre aux salariés du BTP de déjeuner dans des restaurants et autres ERP pour les mêmes raisons sanitaires qui ont conduit à leur fermeture, et invitent les entreprises du BTP à mettre en œuvre les préconisations de l'OPPBTP en matière de restauration en période épidémique.

ÉCONOMIE

→ QUALIBAT PRÉPARE LE RECLASSEMENT DES ENTREPRISES

La nouvelle nomenclature Qualibat entrera en vigueur le 1^{er} janvier prochain. Qualibat a d'ores et déjà commencé à procéder au reclassement des entreprises dans ce nouveau cadre. Les entreprises concernées ont toutes été averties par Qualibat qui leur a adressé un mail et un courrier. Toutefois, les entreprises doivent être alertées sur la nécessité de retourner rapidement à Qualibat les éléments qui leur sont demandés. L'attribution d'une nouvelle catégorie de travaux et/ou d'une nouvelle qualification fera l'objet d'une décision de la part de la commission d'attribution Qualibat départementale. Les agences Qualibat demanderont les documents nécessaires en fonction de la situation de l'entreprise. Dans le cas d'un reclassement, l'entreprise doit fournir les références de chantier qui correspondent aux nouvelles catégories de travaux au moment de l'audit (ou de la révision de la qualification) et dans le cas de l'ajout d'une ou plusieurs nouvelles catégories de travaux, elle doit les fournir au moment du dossier d'extension. Dans tous les cas, elle doit fournir les assurances correspondantes au moment de la demande (de reclassement ou d'ajout) car elle doit être assurée à titre principal pour les travaux qu'elle réalise.

Nous vous invitons à vous reporter à [notre actualité ARTUR](#) à ce sujet.

RÉSEAU

→ LE GSR S'EST RÉUNI POUR LA 1ÈRE FOIS SOUS LA PRÉSIDENTIE DE PATRICK BOUNHOL

Le 17 novembre, Patrick Bounhol a réuni les membres du Groupe de Suivi du Réseau, pour la première fois en tant que Président de la Commission d'arbitrage. Lors de cette réunion qui se déroulait en visioconférence, le GSR a pu analyser 4 rapports d'audit/diagnostic de CAPEB départementales et régionales. Les conclusions et propositions de suivi seront présentées au prochain conseil d'administration confédéral qui décidera des suites à leur donner.

FORMATION

→ LES MODALITÉS D'ACCUEIL DES APPRENTIS SONT PRÉCISÉES

Que doivent faire les apprentis pendant cette période confuse ? Comment les accueillir en CFA ? En entreprise ? Comment peuvent s'organiser les examens ?

Autant de questions que beaucoup se posent si bien que le Ministère du Travail a publié un [questions/réponses](#) qui n'a pas de valeur réglementaire mais qui a pour objet d'apporter des recommandations aux organismes de formation et aux CFA pour gérer aux mieux les apprentis.

Parallèlement, un décret est venu fixer les modalités applicables aux jeunes qui ont commencé leur apprentissage sans avoir contractualisé avec une entreprise. Il faut rappeler que, jusqu'à la fin de l'année 2020, les CFA peuvent prendre en charge ces jeunes pendant 6 mois (c'est-à-dire que les jeunes entrant en CFA au 31 décembre 2020 auront jusqu'au 30 juin 2021 pour trouver un employeur). Le Ministère a publié un [mode d'emploi](#) pour les y aider.

De notre côté, nous avons actualisé [le dossier « spécial rentrée apprentissage »](#) que nous avons mis en ligne sur ARTUR en septembre. Vous y trouverez une série de questions/réponses sur les aides financières et les modalités pour en bénéficier, le dépôt du contrat d'apprentissage et sa procédure, les règles générales applicables à la rémunération de l'apprenti, la durée du contrat d'apprentissage et de la formation, le temps de travail, et la fin de l'apprentissage.



FORMATION

→ LE CCCA-BTP CRÉE WINPLACE POUR FAVORISER L'INNOVATION DANS LE BTP ET SES FORMATIONS

Winplace, la plateforme collaborative mise en ligne par le CCCA-BTP est dédiée aux organismes qui forment aux métiers du BTP pour les encourager à apporter leur collaboration à des projets innovants.

Les 330 organismes de formation du BTP, qu'ils dispensent un CAP ou un diplôme d'ingénieur, sont concernés par cette démarche dont l'objectif est de favoriser les collaborations croisées entre les acteurs (organismes de formation, entreprises, start-up) afin de faire émerger des solutions innovantes qu'il s'agisse des enseignements, des savoir-faire ou des métiers de la construction dans un contexte de transition énergétique, écologique et digitale. Le CCCA-BTP finance déjà des expérimentations innovantes conduites

conjointement entre des organismes de formation et des start-up, au travers de son plan stratégique Transform'BTP qui a donné naissance au laboratoire d'innovation WinLab. La plateforme Winplace en est le prolongement.

L'étape suivante est d'encourager la transformation de l'offre de services des organismes de formation pour en faire des « tiers-lieux apprenants » dans les territoires, des espaces collaboratifs de coaching, de formation, d'expérimentations, avec les start-up. À suivre donc !

MÉTIER

→ LE GROUPE PATRIMOINE AVANCE

Le groupe patrimoine de la CAPEB s'est réuni une nouvelle fois ce mardi 25 novembre sous la direction du chef de file confédéral sur le dossier, Eric Le Dévéhat et avec la participation de Laurent Marmonier, administrateur et conseiller professionnel de l'UNA Maçonnerie Carrelage, et de représentants du Réseau investis sur le sujet localement.

Plusieurs nouveaux éléments ont été présentés au groupe, discutés et complétés, à l'instar du sondage mis au point pour recenser les entreprises locales intéressées par le marché du patrimoine et de la grille indicative permettant au jury d'évaluer le dossier « Références de chantiers » présenté lors d'une demande de CIP mention Patrimoine. On rappellera à ce sujet que les nouveaux outils liés à ce CIP sont disponibles sur [la page dédiée aux marchés du patrimoine sur ARTUR](#) (logo CIP Patrimoine, dossier interactif, gabarits de dépliants, affiches et kakémonos, etc.).



4 nouveaux supports de communication ont été présentés en vue de valoriser le CIP Patrimoine auprès des entreprises et des clients (2 dépliants et 1 affiche) et pour promouvoir la transmission des savoir-faire du patrimoine (1 affiche).

Le groupe a, par ailleurs, réfléchi à la valorisation des actions patrimoine menées dans les CAPEB, évoqué l'impact sur les territoires du projet de restauration de Notre-Dame de Paris et enfin, travaillé sur le projet de site internet dédié aux marchés et aux artisans du patrimoine.



→ GILBERT OLIVET FAIT UN POINT AVEC SES CONSEILLERS

Le Président de l'UNA Serrurerie Métallerie réunissait ses conseillers professionnels ce 20 novembre à la fois pour dresser un bilan de l'atelier que l'UNA a organisé en visioconférence le 30 octobre et également pour faire le point sur les dossiers en cours.

En l'occurrence, il s'agissait du CQP Fabricant Installateur Ouvrages Métalliques du Bâtiment, du CAP Menuisier alu verre et de la BAO inter UNA pour le CAP.

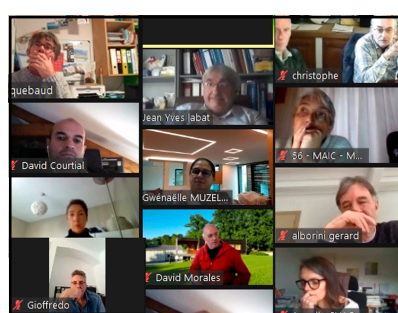
Gilbert Olivet et ses conseillers professionnels ont, par ailleurs, fait un point d'étape sur les pistes de travail issues de l'étude métiers et sur le concours qui a été lancé auprès de Start-up dans le cadre du laboratoire WinLab' du CCCA-BTP.

Le lauréat devrait travailler sur des exosquelettes permettant de répondre à la problématique du port de charges lourdes qui se pose aux serruriers métalliers. Une démarche originale et particulièrement prometteuse pour améliorer les conditions de travail de la profession.

→ JEAN-YVES LABAT ET SES CONSEILLERS PROPOSENT UN ATELIER DIGITAL AU RÉSEAU

Ce mercredi 25 novembre, le Président de l'UNA Métiers et Techniques du Plâtre et de l'Isolation et ses conseillers professionnels ont proposé aux responsables des sections professionnelles départementales un atelier en visioconférence.

Ce moment d'échanges a permis d'évoquer les grands sujets qui ont fait l'actualité de l'UNA en 2020 : la mention complémentaire plâtre, le travail sur le CAP plâtrier et sur le référentiel des différents diplômes, le Portail Pack Compétences, les DTU (45.10, 25.41 et 58.1) les travaux des groupes spécialisés, le programme Profeel (numérique, ITI), la grille de contrôle RGE et la réforme, les évolutions apportées aux aides aux travaux, l'isolation des combles (mémo AQC), les CEE, l'APMP, les partenariats Béranger Développement, etc. Une deuxième partie de l'atelier a été consacrée aux DTU Isolation (pare-vapeurs, protection de sport, écart au feu...) parus cette année.



L'après-midi, Jean-Yves Labat et ses conseillers ont tiré les enseignements de cette première expérience dématérialisée puis fait le point sur les dossiers en cours au sein de l'UNA : les dossiers techniques bien sûr mais aussi les nouveautés concernant le RGE, Profeel, les tests Knauf, et les supports d'information de l'UNA (page ARTUR et Facebook).



■ PLÉNIÈRE DU CSCEE

Mardi, le Président Repon participait à la réunion plénière du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique. À cette occasion, la direction générale de la prévention des risques (DGPR) a présenté les observations soulevées suite aux retours du public et des professionnels sur le projet d'arrêté relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective.

Par ailleurs, le CSCEE a examiné les projets de textes relatifs au diagnostic produits matériaux et déchets des opérations de démolition ou de réhabilitation, prévu par la loi Economie circulaire. Ces textes, qui doivent remplacer l'ancien diagnostic déchet, ont pour objectifs de renforcer la traçabilité des produits, matériaux et déchets et de favoriser leur réemploi.

■ U2P

Le Conseil National de l'U2P se tenait ce mardi. Bien évidemment, il a évoqué les discussions qui ont été conduites avec le Ministère de l'Economie concernant la réouverture des commerces notamment, mais plus largement les autres mesures gouvernementales liées au confinement.

Le Conseil National a également fait le point sur les négociations paritaires en cours (santé au travail, télétravail), sur l'agenda social révisé pour 2021 et sur les travaux des commissions nationales de l'U2P (Economie, Europe).

■ COG FDR

Le Président confédéral présidait mercredi la réunion du Comité d'Orientation et de Gestion du Fonds de Développement du Réseau qui devait examiner les dossiers en cours dans la perspective du prochain Conseil d'administration.

■ MINISTRE DU LOGEMENT

Le Président Jean-Christophe Repon devait échanger à nouveau cette semaine avec la Ministre du Logement pour faire un point relatif au dispositif 'MaPrimeRénov' et évoquer encore une fois les attentes des entreprises et de notre Réseau concernant les dispositifs RGE et CEE.



■ FAFCEA

Le Président de la CAPEB a fait un point de situation jeudi avec le Président du FAFCEA Guillaume Dartois (CNAMS). Il était accompagné de Gilles Chatras, vice-président de la CAPEB en charge des questions de formation et du Réseau et de Christophe Bellanger, vice-président du FAFCEA.

L'entretien a permis d'évoquer notamment les perspectives concernant la collecte 2021, le niveau des prises en charge des formations et l'évolution des départs en formation.

COMMUNICATION

→ CAMPAGNE DIGITALE : LANCEMENT D'UNE NOUVELLE VAGUE

Dès le 30 novembre, nouvelle campagne digitale « REJOIGNEZ LE MOUVEMENT ! »

Durant cette période inédite, et pour les deux mois à venir, la CAPEB se mobilise pour renforcer sa visibilité auprès des pouvoirs publics et des adhérents en lançant une nouvelle campagne digitale « REJOIGNEZ LE MOUVEMENT ! ».

3 objectifs poursuivis : d'abord coller à la réalité, ensuite aborder des sujets syndicaux et enfin rétablir des vérités.

Le thème de la rénovation énergétique répondait à ces trois critères : le plan de relance fait une part belle à la transition énergétique, la rénovation énergétique est une des priorités de la CAPEB qui entend, par un positionnement affirmé à l'égard de la qualification RGE, défendre les entreprises artisanales.

La CAPEB défend l'audit au coup par coup pour le label RGE

REJOIGNEZ LE MOUVEMENT !



2 leviers pour y parvenir : Interpeller les pouvoirs publics et les influencer en promouvant les combats syndicaux de la CAPEB (TVA à 5,5 %, simplification de l'accès au RGE, simplifications des aides financières à la rénovation énergétique, audit au coup par coup) et réaffirmer les actions de la CAPEB pour accompagner les artisans (accompagnement pour obtenir le RGE, développement travaux embarqués).

8 créations de posts pour tous les médias sociaux : Facebook, twitter, bannières, native ads et achats de mots clés. 35 millions d'impressions estimées à minima et diffusées au final.



NOUVEAUX ÉLUS DU RÉSEAU

→ GIRONDE

Le Conseil d'administration de la CAPEB Gironde a élu à sa présidence Astrid Chambaraud. Qu'elle soit assurée de tous nos encouragements syndicaux !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

